

DE24.045

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROJET DE SERVICE

Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)
Intégration de l'activité de portage de repas à domicile

Information

38

Faisant suite aux délibérations de la Ville d'Armentières et de son Centre Communal d'Action Sociale portant sur le transfert de l'activité de portage de repas à domicile au SPASAD - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, un projet de service modifié a été élaboré par le service et présenté en Comité Social Territorial en date du 3 décembre 2024.

Ce document cadre a été travaillé par l'équipe de direction afin d'intégrer l'activité de portage de repas à domicile adossée à l'ensemble des missions assurées par le SPASAD en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, de la veille sociale assurée pour ces publics ainsi que la lutte contre l'isolement.

Le projet de service actualisé et complété est donc porté à connaissance du Conseil d'Administration suivant le document annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,
Comme ci-dessus,
Le Président,

Jean Michel MONPAYS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024
Convocation du 29 novembre 2024
Administrateurs en exercice : 16
Administrateurs présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Jean Michel MONPAYS, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX, M. VANNESTE, Mme LUCAS, M. VANGAEVEREN, M. TISON

EXCUSÉS : M. HAESEBROECK, Mme LATOUR, Mme NAEYE, Mme LEROY, Mme PLAZANET, M. MEHEZ,

ABSENTS : M. AIT ELHAJ

PROJET DE SERVICE – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

SPASAD – Dispositifs ACACIA & repas à domicile

Octobre 2024

CONTEXTE

Issus d’une volonté politique forte et constante de proposer des services en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, le Centre communal d’action sociale d’Armentières gère un service polyvalent d’aide et de soins à domicile (SPASAD) et un dispositif de transport de courtoisie (ACACIA).

La loi relative à l’adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1er janvier 2016 s’est traduite par la mise en œuvre concrète de trois grandes politiques en faveur des personnes âgées dépendantes. Elle est la traduction d’une volonté de la société de mieux accompagner les seniors en perte d’autonomie dans leur volonté de maintien au domicile. Le service de repas à domicile s’inscrit pleinement dans cet objectif en favorisant une meilleure coordination des interventions à domicile.

Afin de compléter l’offre de service du maintien à domicile de la personne âgée, le Centre communal d’action sociale d’Armentières intègre le service de repas à domicile au sein du SPASAD.

Le SPASAD propose une prise en charge globale de la personne et une meilleure coordination des services à domicile.

Cette intégration sera effective au 1^{er} Janvier 2025.

OBJECTIFS DU SERVICE

Le projet de création d’un Service Polyvalent d’Aide et de Soins A Domicile au sein du CCAS d’Armentières regroupant le SSIAD « Kennedy » et le SAAD a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des seniors et de favoriser l’autonomie et les soins en diminuant les contraintes quotidiennes.

Ce service vise un public cible de personnes âgées et/ou par dérogation de personnes en situation de handicap de 60 ans et plus, habitant sur la commune d’Armentières et présentant une perte d’autonomie allant du GIR 1 au GIR 6.

L’activité du service de repas à domicile s’inscrit pleinement dans l’offre de service liée au maintien à domicile en facilitant le quotidien des personnes en perte d’autonomie qui ne sont plus en mesure de faire leurs courses et de préparer leurs repas.

Le portage de repas est un vecteur du maintien à domicile afin de retarder l'entrée en institution. Ce service adapté au public cible permet également de répondre aux besoins nutritionnels de la personne âgée et de prévenir ainsi le risque de dénutrition.

L'organisation en SPASAD propose une prise en charge globale de la personne et une meilleure coordination des services à domicile.

Bénéfices apportés par l'intervention du SPASAD :

- Meilleure prise en charge coordonnée de la personne
- Optimisation de la gestion des Ressources Humaines en faveur de la continuité de service
- Harmonisation du calendrier des évaluations
- Réponse adaptée et réactive à la personne âgée
- Accueil unique et supports d'information communs améliorant la lisibilité de l'offre de service pour les Armentiérois
- Amélioration de la communication interne/Mise en place de transmissions directes entre les professionnels
- Evolution qualitative des compétences des personnels

Répartition prévisionnelle de la capacité d'accueil par type de prestations :

Prestation de soins : 39 lits

Prestations d'aides et d'accompagnements : 13 000 heures de prestations annuelles.

Repas à domicile : 110 usagers

Répartition prévisionnelle des effectifs de personnels (en ETP) par type de qualifications :

Infirmière coordinatrice : 1 ETP

Référent de secteur : 1 ETP

Agent administratif : 1 ETP

Aides-soignants : 6.3 ETP

Aides à domicile : 8.8 ETP

Agent de livraison de repas à domicile : 2 agents mis à disposition sur une quotité de temps de travail hebdomadaire estimée à 25 heures par agent.

METIERS

La cheffe de service assure la direction du service. Elle exerce un rôle de gestion et d'organisation du service et du personnel, elle assure la mise en œuvre et l'évaluation des prescriptions issues du cahier des charges du SPASAD en référence à l'annexe 3-0 du Décret n° 2023-1-3 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie.

L'infirmière coordinatrice du SPASAD assure la coordination et la mise en œuvre des prestations auprès de la personne et des professionnels et services extérieurs. Elle garantit la bonne intégration des prestations dues à chaque bénéficiaire. Elle valorise la plus-value des interventions du SPASAD en lien avec les politiques gériatriques du territoire. L'infirmière coordinatrice assure un rôle de référent des besoins globaux de la personne accompagnée et du projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins.

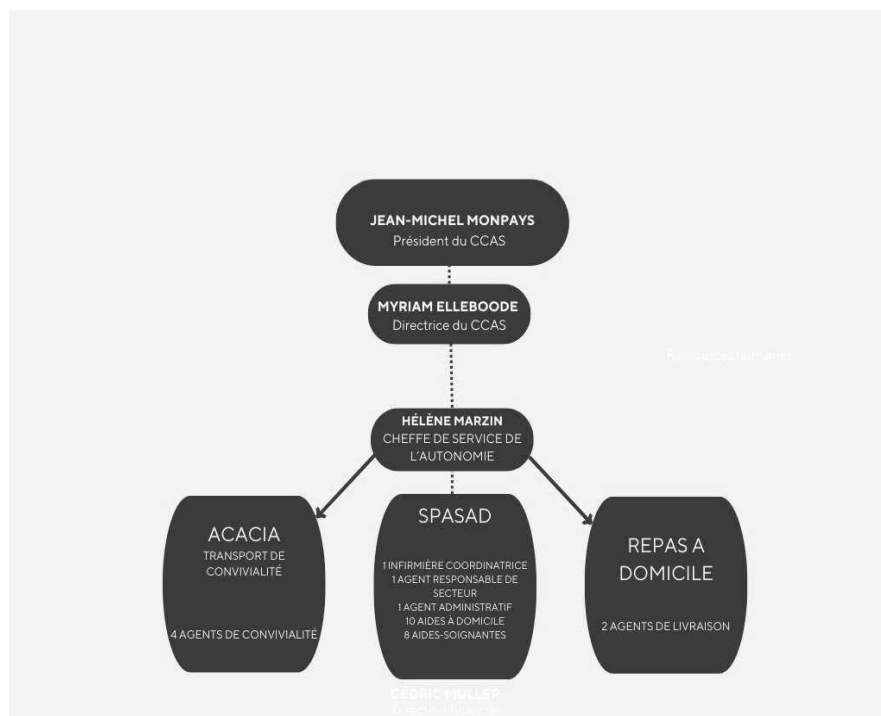
Un référent de secteur qui participe à l'évaluation des besoins globaux de la personne et l'élaboration du projet individualisé (aide et soins) réalisés par l'infirmière coordinatrice. Il coordonne les interventions des professionnels selon les préconisations du plan et les indications de l'infirmière coordinatrice.

Un agent administratif qui assure sa mission d'accueil téléphonique et/ou physique en lien avec le référent de secteur. Il assure également la planification des interventions à domicile et gère la continuité des interventions à domicile en lien avec le référent de secteur.

Les intervenants à domicile du SPASAD sont des professionnels qualifiés qui assurent les actes d'aide ou de soins au quotidien.

Les livreurs de repas à domicile sont des professionnels qui assurent le portage des plateaux repas au domicile. Ils assurent une veille sociale auprès des bénéficiaires du service en étroite collaboration avec l'ensemble des services du CCAS.

ORGANIGRAMME



FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le SPASAD se dote d'un numéro unique d'accueil téléphonique. Les équipes de terrain (ex SAAD & SSIAD) se regroupent physiquement dans les mêmes locaux. L'équipe de pilotage se coordonne autour de la cheffe de service, de l'infirmière coordinatrice, du référent de secteur et du référent de planning.

Horaires d'ouverture accueil des bureaux : 8h30-12h30/14h-17h30, du lundi au vendredi.

Horaires des professionnels d'aide et de soin : 7h-19h30, 7 jours sur 7.

Horaires des professionnels du portage de repas à domicile : 6h45-14h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, le mercredi 6h45-13h45, répartis entre la quotité de temps de travail pour la Ville et le CCAS.

Afin d'assurer une mission coordonnée, le SPASAD se dote de plusieurs instances nécessaires à la transmission des informations et au bon fonctionnement du service.

CODIR SPASAD : temps de coordination entre l'équipe pilote (Cheffe de service, IDEC et référent secteur) : point fixe hebdomadaire pour aborder le fonctionnement du SPASAD.

Réunion d'équipe SPASAD : mensuelle animée par l'équipe pilote.

Transmissions écrites et orales : quotidiennement à chaque fin de poste. Celles-ci seront facilitées par la mise en place d'un logiciel commun incluant la télégestion.

Afin de faciliter la création d'outils de service et l'harmonisation des pratiques, des groupes de travail pluridisciplinaires se réuniront chaque trimestre. Ces groupes s'inscrivent dans une démarche qualité pour les agents et traiteront de sujets tels que le projet de vie, la procédure événement indésirable, l'accueil du stagiaire...

Pour promouvoir une culture commune aide et soins, il sera proposé des temps de formations communs abordant des sujets transversaux tels que le repérage de l'épuisement de l'aidant, la formation ergonomie pour une meilleure prise en charge des personnes...

La coopération entre les différents professionnels des activités d'aide et de soins sera renforcée par le développement de la polyvalence et la convergence des pratiques professionnelles.

Des réunions de synthèse seront proposées à l'équipe du SPASAD et animées par la cheffe de service de l'autonomie afin d'analyser et réguler la gestion des situations complexes.

Chaque agent bénéficiera d'un entretien professionnel individuel annuel.

FINANCEMENTS

Les recettes du SPASAD sont issues de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Agence régionale de Santé pour les actes de soins, ainsi que la facturation des heures réalisées auprès des Caisses de retraite, Mutuelles, Département, ou directement à charge du bénéficiaire pour les prestations d'aide à domicile.

Les dispositifs ACACIA et repas à domicile sont des services facturés suivant une grille tarifaire délibérée par le conseil d'administration du CCAS. Cette facturation ouvre droit pour les bénéficiaires au crédit d'impôt suivant les dispositions en vigueur.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire du service, le SPASAD peut bénéficier d'une subvention d'équilibre annuelle issue du budget principal du Centre communal d'action sociale.

LOCALISATION

Les équipes du SPASAD et des dispositifs disposent de locaux au sein du Centre communal d'action sociale situé 57 rue Paul Bert à Armentières.

Dans la logique de regroupement des équipes d'interventions à domicile, la répartition des locaux a été repensée afin de permettre aux intervenants et à l'équipe pilote de mieux appréhender le travail en transversalité.

Tous les intervenants à domicile disposent d'un bureau partagé au sein du SPASAD.